

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 29.05.01.

30) Priorité : 30.05.00 JP 00161293; 17.05.01 US
09681662.

43) Date de mise à la disposition du public de la
demande : 07.12.01 Bulletin 01/49.

56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71) Demandeur(s) : MORIC KABUSHIKI KAISHA — JP.

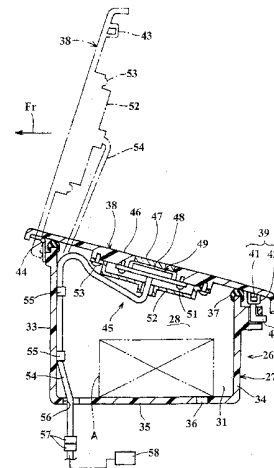
72) Inventeur(s) : TSUJI MITSURU.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : BREVALEX.

54) DISPOSITIF D'AFFICHAGE DE MESURES POUR VEHICULE DU TYPE EQUIPE D'UNE SELLE.

57) Combinaison (26) d'un boîtier de stockage (27) et d'un
afficheur (45) des conditions de fonctionnement d'un véhi-
cule pour un petit véhicule comme un scooter. L'afficheur
est monté dans le capot du guidon et le montage est effec-
tué de manière à ce que l'afficheur puisse être monté par le
dessus et donne encore un aspect net au produit fini.



DISPOSITIF D'AFFICHAGE DE MESURES POUR VEHICULE DU TYPE
EQUIPE D'UNE SELLE

Arrière-plan de l'invention

La présente invention concerne un afficheur de mesures pour un véhicule du type équipé d'une selle comme un scooter à moteur.

Les scooters à moteur sont très populaires du fait
5 de leur faible coût, aussi bien à l'achat qu'à l'entretien et de leur aptitude à l'utilisation dans les encombrements. Pour donner au conducteur une certaine indication du fonctionnement du scooter, il est devenu habituel de prévoir un ou plusieurs
10 instruments de mesure à proximité de l'ensemble du guidon. Toutefois, il est important que ces instruments et leurs afficheurs associés soient montés de manière à créer un aspect net. Malheureusement, les constructions de l'art antérieur, proposées dans ce but, n'ont pas
15 complètement réussi.

Souvent, pour favoriser l'aspect du scooter, un capot de guidon est prévu par-dessus l'ensemble du guidon. Celui-ci cache une partie du mécanisme et contribue à un aspect plus net. Il a été proposé de
20 monter l'instrument de mesure ou l'afficheur sur ce capot mais pour que l'ensemble soit net, l'afficheur a été monté par le dessous du capot, la face de l'afficheur apparaissant à travers une ouverture du capot. Ceci pose d'importantes difficultés à
25 l'assemblage et également à l'entretien.

Il est donc un objet principal de l'invention de prévoir un agencement perfectionné de montage de l'afficheur pour un petit véhicule du type scooter.

Un autre objet de l'invention est de proposer un
5 afficheur perfectionné pour un scooter à moteur dans lequel l'afficheur peut être installé par le dessus mais crée néanmoins un aspect net.

Etant donné les faibles dimensions propres à ces véhicules et le souhait de prévoir quelque compartiment
10 de stockage pour de petits articles, des compartiments de stockage ont été prévus sous le siège. Mais, cela signifie que le conducteur doit arrêter le véhicule pour accéder aux articles du compartiment de stockage ou ranger des articles dans ce compartiment.

Un autre objet encore de l'invention est de
15 proposer un montage perfectionné de l'afficheur pour un véhicule de ce type dans lequel l'afficheur est monté sur le dessous d'un capot qui sert aussi à recouvrir le compartiment de stockage.

20

Résumé de l'invention

L'invention est apte à être mise en œuvre dans un petit véhicule du type scooter qui comporte un siège sur lequel un conducteur est assis en ayant les pieds
25 qui s'étendent en avant et vers le bas. Un ensemble de guidon est prévu à l'avant du siège et du véhicule pour orienter le véhicule sur la trajectoire de son mouvement. Un capot est associé à l'ensemble du guidon. Un afficheur est monté sur le capot par le dessus.

30

Brève description des dessins

La figure 1 est une vue latérale en élévation d'un scooter à moteur construit selon un mode de réalisation de l'invention.

5 La figure 2 est une vue en perspective représentant l'ensemble du guidon de commande du véhicule, avec le compartiment de stockage et la fermeture du montage de l'afficheur en position ouverte.

10 La figure 2A est une vue agrandie de la zone entourée par le cercle sur la figure 2.

La figure 3 est une vue d'une section transversale de l'ensemble de capot représentant le compartiment de stockage dans sa position fermée en traits pleins et dans sa position ouverte en traits interrompus.

15 La figure 4 est une vue éclatée en perspective de la fermeture du compartiment de stockage et de la construction du montage de l'afficheur.

20 Description détaillée

En faisant d'abord référence à la figure 1, un scooter à moteur construit selon un mode de réalisation de l'invention est généralement identifié par le numéro de référence 11. Le scooter à moteur 11 comprend une partie de carrosserie principale, généralement indiquée par le numéro de référence 12, à laquelle sont suspendues une roue avant 13 et une roue arrière 14. La roue avant 13 est supportée orientable par la partie de carrosserie principale 12 d'une manière connue par un moyen comprenant une fourche avant 15 qui est orientée par un ensemble de guidon 16.

La roue arrière 14 est placée sous le siège 17 du conducteur, elle est tourillonnée par un système de suspension, généralement indiqué par le numéro de référence 18 lequel comprend un amortisseur arrière 19.

5 Un ensemble moteur et transmission, généralement indiqué par le numéro de référence 21 est constitué par un moteur à combustion interne 22 et une transmission 23 qui entraîne la roue arrière 14. Cet ensemble moteur et transmission 21 est monté de manière pivotante sur

10 la partie principale de carrosserie 12 au moyen du système de suspension 18 d'une manière appropriée pour admettre le mouvement de la suspension de la roue arrière 14.

Un repose pieds 24 est formé par la partie de carrosserie principale 12 en avant du siège 17 de manière à ce qu'un conducteur, assis sur le siège puisse placer ses pieds sur le repose pieds 24.

L'ensemble du guidon 16 est caréné par un capot formé d'une partie du capot principal 25 qui est

20 représentée sur la vue en perspective de la figure 2 et sur la section transversale de la figure 3. En faisant maintenant référence essentiellement à ces figures et à la vue partiellement éclatée de la figure 4, un agencement combiné de stockage et d'afficheur, indiqué

25 généralement par le numéro de référence 26, est logé dans le capot 25. Le capot 25 comporte une ouverture laquelle reçoit un boîtier de stockage en matière plastique 27 qui forme un compartiment interne 28 à l'intérieur duquel peuvent être placés de petits

30 articles comme l'article "A" représenté sur la figure 3.

Le compartiment interne 28 est limité par des parois latérales 31 et 32, une paroi avant 33 et une paroi arrière 34. Une paroi inférieure 35 complète ce boîtier de stockage 27. Une ouverture d'évacuation 36 est formée dans la paroi inférieure 35 de façon à permettre d'évacuer l'eau qui aurait pu pénétrer.

Sur les bords verticaux des parois 31 à 34, est fixé un joint d'étanchéité 37 avec lequel vient en prise un capot ou élément de fermeture pivotant, indiqué généralement par le numéro de référence 38, quand le capot 38 est dans sa position fermée, comme l'indique la vue en traits pleins de la figure 3. Le capot 38 est maintenu dans sa position fermée avec le boîtier 27 et spécifiquement le joint d'étanchéité 37 par un mécanisme de loquet, indiqué généralement par le numéro de référence 39.

Ce mécanisme de loquet 39 comprend un verrou supporté coulissant 41 comprenant une partie de patte 42 qui est exposée immédiatement devant le conducteur ainsi que l'indiquent les figures 2 et 2A de manière à coulisser pour venir en prise avec une gâche 43 supportée sur le dessous du capot 38. Le capot 38 est supporté pivotant sur son bord avant par deux charnières espacées 44.

Selon une autre caractéristique de l'invention, un afficheur de mesures, indiqué généralement par le numéro de référence 45 est monté sur le capot 38 de manière à pouvoir être monté depuis le dessus du capot du guidon 25. A cet effet, le capot 38 comprend dans sa surface supérieure 46 un panneau translucide 47 qui fait face à un afficheur à cristaux liquides 48 d'un

élément d'afficheur 49. L'élément d'afficheur 49 comprend une partie de bride en saillie qui est reliée par des fixations filetées 51 au capot 38 sur le côté opposé à la face 46 quand le capot 38 se trouve dans sa position ouverte, comme indiqué sur la vue en traits interrompus de la figure 3. Un autre support de capot 52 est fixé autour de l'élément d'afficheur 49 par d'autres fixation filetées 53 qui sont vissées dans le capot 38. Ce support de capot 52 présente une ouverture que traverse un fil conducteur 54, fixé à la paroi avant 33 du boîtier 27 par des fixations 55. Ce conducteur 54 traverse une ouverture 56 formée dans la paroi inférieure 35, il est connecté par un connecteur électrique 57 à un capteur 58 monté sur le véhicule. Le capteur 58 délivre des informations à l'élément d'afficheur 49 à des fins de traitement et d'affichage sur l'afficheur à cristaux liquides 48.

Le capteur 58 peut servir à détecter la vitesse du véhicule et l'élément d'afficheur 49 peut afficher une vitesse du véhicule soit sous forme numérique soit sous forme analogique soit sous les deux formes. Naturellement d'autres informations peuvent aussi être affichées.

Il devrait donc apparaître facilement que le dispositif propose non seulement un montage compact et net de l'afficheur, mais qu'il le place aussi dans une position où il peut facilement être observé par un conducteur assis sur le siège 17. En outre, le conducteur peut stocker des petits articles sous l'afficheur, dans le boîtier 27, sans devoir quitter le siège 17. Naturellement, la description précédente

concerne un mode de réalisation préféré de l'invention et différents changements et modifications peuvent lui être apportés sans sortir de l'esprit ni du cadre de l'invention telle qu'elle est définie dans les
5 revendications jointes.

REVENDEICATIONS

1. Véhicule (11) comportant un siège (17) sur lequel un conducteur est assis en ayant les pieds qui s'étendent vers l'avant et vers le bas, un ensemble de guidon (16) à l'avant dudit siège et dudit véhicule
5 pour diriger ledit véhicule sur la trajectoire de son mouvement, caractérisé en ce qu'il comprend un capot (25) associé audit ensemble de guidon et un afficheur (45) monté par le dessus sur une partie dudit capot.

10 2. Véhicule selon la revendication 1, dans lequel l'afficheur est monté sur une partie pivotante de la partie de capot.

15 3. Véhicule selon la revendication 2, dans lequel l'afficheur est fixé à une surface de la partie de capot qui est normalement orientée vers le bas au cours de l'utilisation du véhicule et qui est accessible par le dessus quand la partie de capot est tournée jusqu'à une position ouverte.

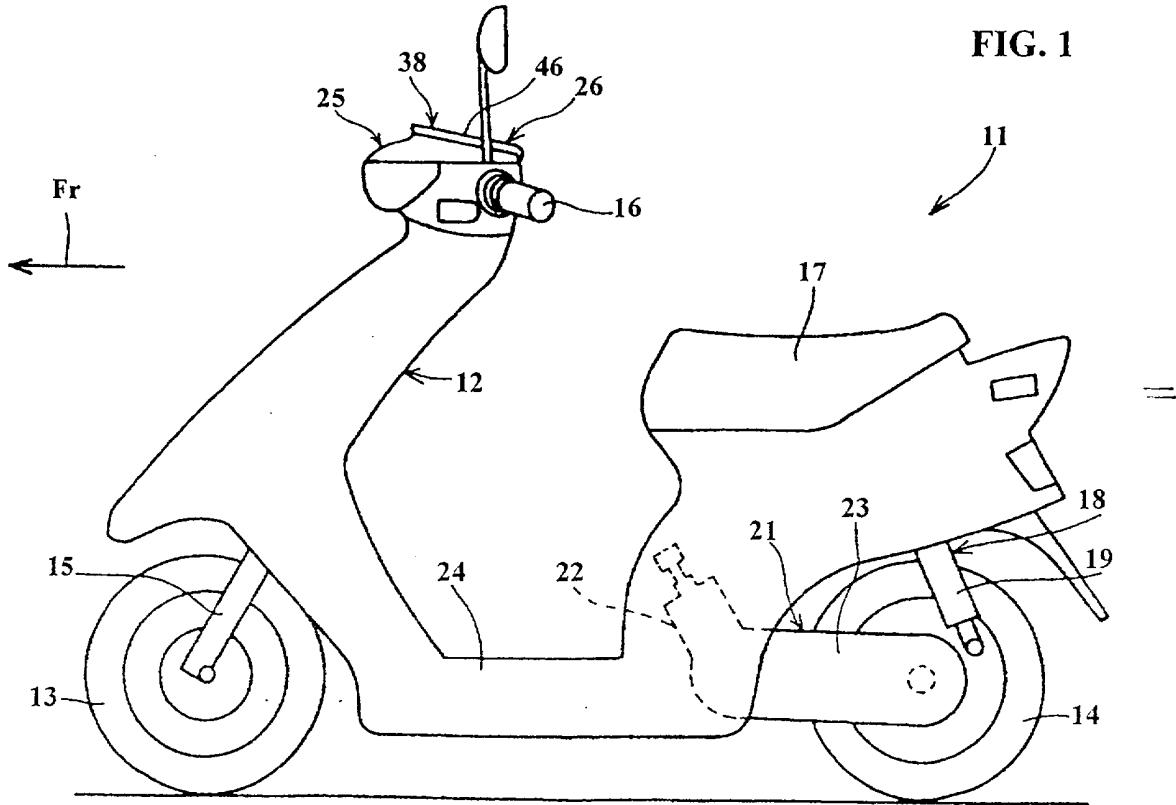
20 4. Véhicule selon la revendication 1, dans lequel la partie de capot entoure un compartiment de stockage de manière amovible.

25 5. Véhicule selon la revendication 4, dans lequel l'afficheur est monté sur une partie pivotante du capot.

30 6. Véhicule selon la revendication 5, dans lequel l'afficheur est fixé à une surface de la partie de

de l'utilisation du véhicule et qui est accessible par le dessus quand la partie de capot est tournée jusqu'à une position ouverte.

- 5 7. Véhicule selon la revendication 6, dans lequel la partie pivotante du capot a son axe de pivotement sur son bord avant.



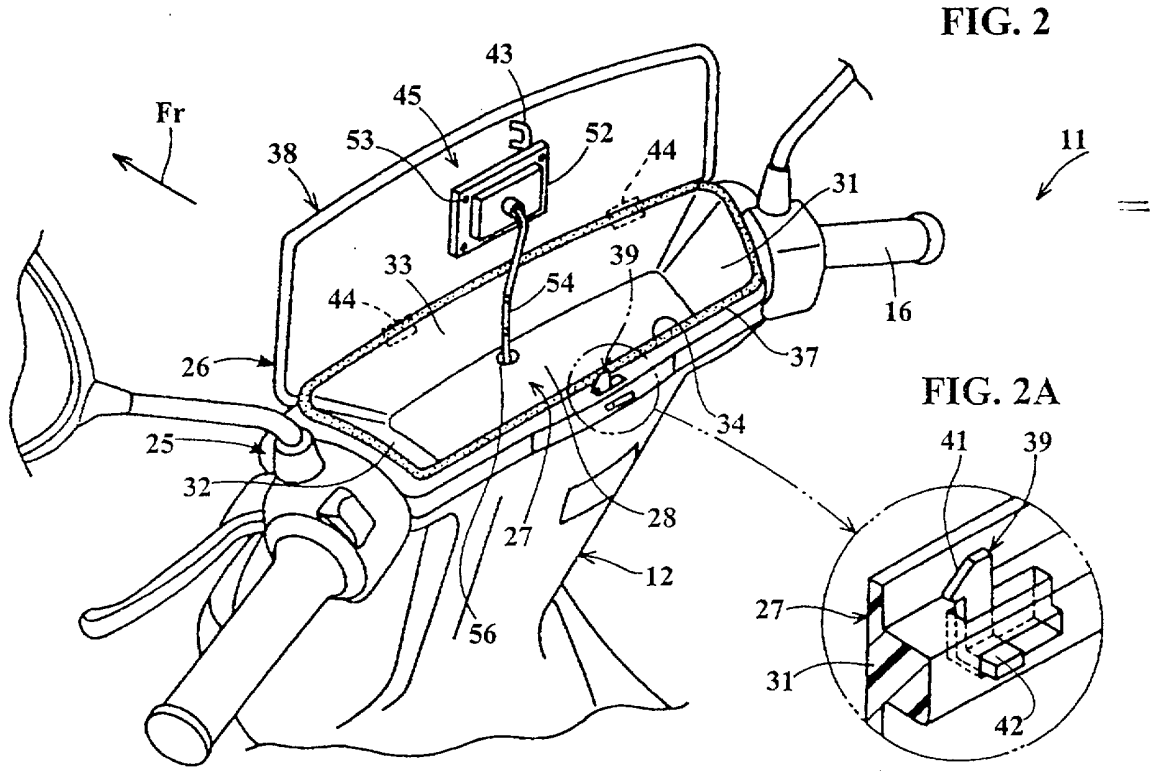


FIG. 2

FIG. 2A

3/4

FIG. 3

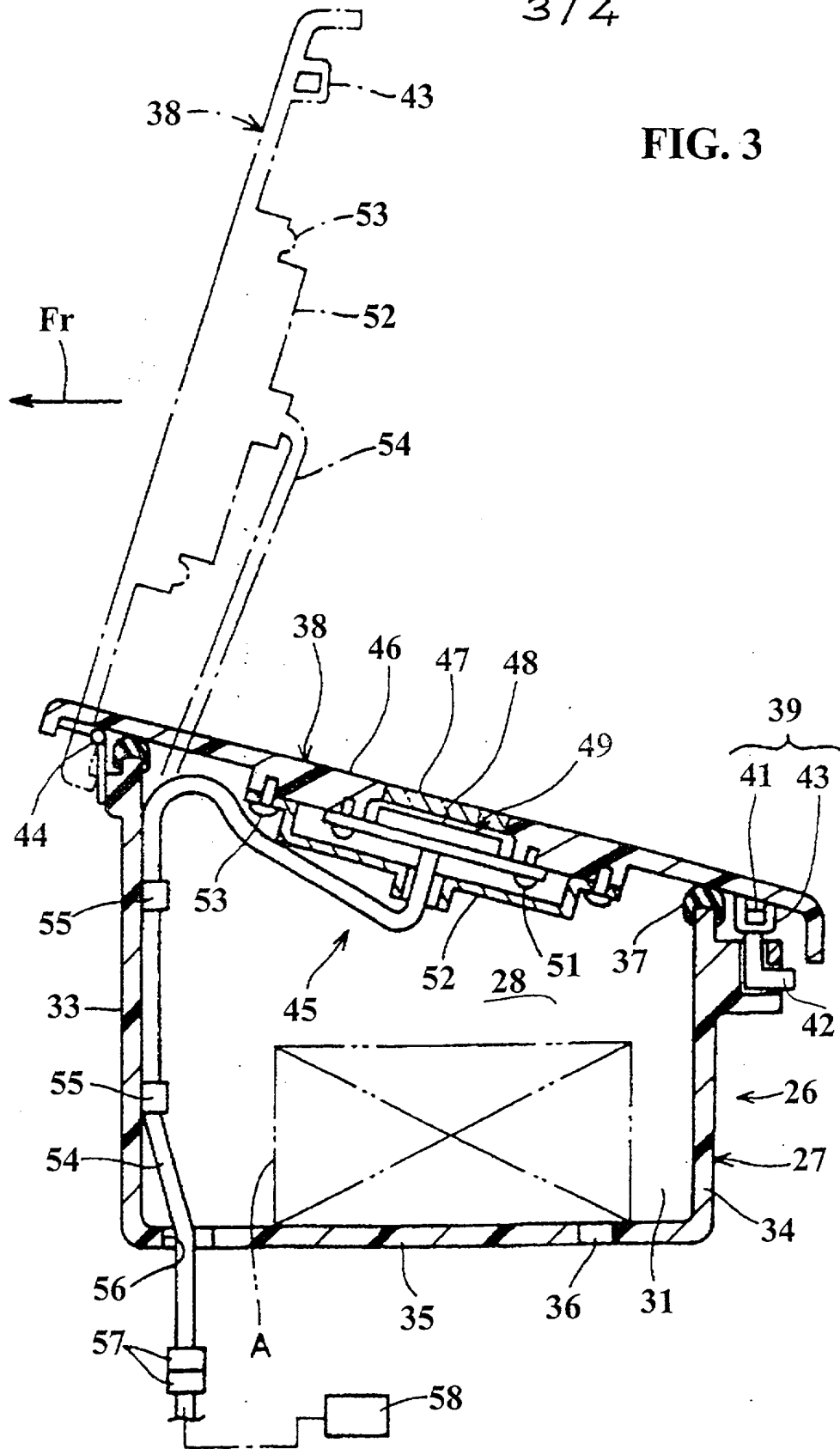


FIG. 4

